



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/2024

ID : 026-212601850-20241011-DEL_2024_051-DE

SLO

DELIBERATION

N°51/11-10-2024

L'an deux mille vingt quatre, onze octobre

Le Conseil municipal de la commune de MIRMANDE dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MACLIN, Maire de Mirmande.

Objet : SIGNATURE D'UN BAIL PRECAIRE AVEC SONYA TANIOS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 10+01	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Patrick ALIBERT, Jean-François BESSON, Frédéric FAVREAU, Annie GUITTON, Florence IBARRA, Benoît MACLIN, Philippe MINGUEZ, Daniel NOILLY, Dominique TOCQUAVEN, Jean-Luc VOLLE.

Excusés ayant donné pouvoir : Corinne BUFFIN,

Absents : Coralie BASSET, Céline CHOULET, Michel IGOUT, Denis MARCHAL,

A été élue secrétaire de séance : Florence IBARRA

Le Maire informe l'Assemblée du souhait de Madame Sonya TANIOS de signer un bail précaire pour le local professionnel situé 13, rue du boulanger à usage exclusif d'atelier et de galerie d'artistes.

Le bail est conclu du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025.

Il s'agit d'une régularisation, les deux parties ayant omis de renouveler le précédent bail.

L'ensemble des dispositions sont définies dans le bail précaire conclut entre la commune et Madame TANIOS.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la demande de Madame TANIOS ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la demande de Madame TANIOS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail précaire et tout autre document nécessaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Benoît MACLIN



Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 026-212601850-20241011-DEL_2024_051-DE



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 16/10/24
Publié et notifié le : 16/10/24
Par délégation le Directeur Général des Services,

